

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 8 (1923)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.): A. MOUNOUD, pasteur, Palézieux.

Procès-Verbal

La magnifique salle du Grand Conseil bâlois est occupée jusqu'à ses dernières places. La liste de présence accuse 328 délégués avec 782 voix. 244 Caisses sont directement représentées, tandis que 52 ont cédé leur droit de vote aux représentants des groupements régionaux.

La magnifique salle du Grand Conseil bâlois est occupée jusqu'à ses dernières places. La liste de présence accuse 328 délégués avec 782 voix. 244 Caisses sont directement représentées, tandis que 52 ont cédé leur droit de vote aux représentants des groupements régionaux.

On remarque dans l'assistance, M. Baumann, caissier d'Etat, représentant du Gouvernement bâlois, les délégués de la presse, ainsi que deux délégués de l'Union des Caisses du Tyrol. En outre, sept associations de Caisses Raiffeisen étrangères ont adressé leur salut, et leurs vœux.

1. Discours d'ouverture du Président.

M. Liner, président de l'Union ouvre la séance en prononçant le discours suivant :

Messieurs les délégués,

Ce m'est un grand honneur que de pouvoir vous souhaiter la bienvenue à notre XX^{me} assemblée générale.

Pour rester fidèles à cet esprit d'égalité qui veut que tous les Suisses, qu'ils habitent au nord, au sud, à l'est, à l'ouest ou au cœur de notre patrie, aient des droits égaux, nous avons choisi cette année, Bâle comme lieu de réunion, car dans cette région aussi, nous possédons un noyau de bons et fidèles membres.

Que le souvenir de St-Jacques sur la Birse se présente à notre mémoire, et que l'esprit de courage, de ténacité, d'amour pour la patrie, qui animait nos ancêtres nous inspire aujourd'hui encore et qu'il préside à nos débats.

Bâle, la cité du Rhin, nous ouvre ses portes hospitalières et nous en avons profité pour visiter la Foire Suisse d'Echantillons, où nous avons pu apprécier et admirer les produits de notre travail national. La Foire Suisse d'Echantillons peut contribuer dans une large mesure au relèvement de notre économie nationale, en protégeant notre industrie et en ouvrant des débouchés nouveaux à ses produits. Notre peuple sait lui-même aussi protéger le travail et la production indigènes; son vote relatif à l'initiative douanière nous en a fourni une preuve éclatante.

Vous avez pu, hier et aujourd'hui, Messieurs, visiter

Bâle et admirer ses nombreuses curiosités. Vous vous êtes réjouis, n'est-ce pas, en constatant cet amour du travail qui règne partout, et le caractère national que conserve cette ville frontière. Ce qui fait aimer notre patrie, c'est l'attachement de notre peuple aux traditions simples et solides, c'est l'amour des beautés naturelles innombrables qu'offre ce petit coin de terre au milieu de l'Europe agonisante. Jamais les différences de nature, de langues ne diminueront notre attachement à la patrie commune, et nous pourrions ainsi collaborer la main dans la main, au développement de notre cause, la cause Raiffeisen.

Que cet esprit règne non seulement sur nous, mais aussi sur nos États voisins, et qu'il nous apporte enfin cette vraie paix, basée sur l'amour du prochain, que le monde entier appelle de ses vœux.

C'était il y a vingt ans, le 12 juin 1902, que M. le curé Traber, à Bichelsee, convoquait la première réunion des délégués des vingt Caisses Raiffeisen qu'il était déjà parvenu à fonder. Une assemblée constituante eu lieu à Zurich, le 25 septembre de la même année, dans laquelle la moitié des vingt Caisses décidèrent la fondation de notre Union Suisse, forte aujourd'hui de plus de 320 Caisses.

M. Traber, le premier pionier et le père spirituel du mouvement Raiffeisen en Suisse, avait de suite senti que les Caisses Raiffeisen ne pourraient vraiment prospérer et conserver leur caractère utilitaire, rester fidèles à leurs principes fondamentaux, que si elles se réunissaient en une association. Ce furent les débuts de cette organisation que l'on considère aujourd'hui comme un levier puissant pour l'émancipation et le bien-être de notre classe moyenne, et par là, pour l'assainissement de notre économie nationale. Une Union forte, avec Caisse centrale de compensation indépendante, tel était le but de M. Traber.

Il est d'importance historique et nous relevons toujours avec profonde émotion, tout l'amour, le dévouement et la confiance qui animaient les vingt-deux délégués, qui, en 1902, jetèrent les fondements de notre association. Le secrétaire clôturait son procès-verbal en ces termes :

« Puis nos délégués se séparèrent pour regagner leurs foyers, heureux du travail accompli. Ils ont pleine confiance en l'œuvre dont ils viennent de poser les fondements; elle se développera pour le bien et l'émancipation de la classe laborieuse et modeste de notre chère patrie, et nos générations futures béniront un jour cette réunion de Zurich, et le travail de nos vingt et un délégués. »

À l'assemblée générale du 3 septembre 1903 participèrent quarante-deux délégués, représentant 18 caisses. Les premiers comptes de la Caisse centrale, adoptés en

1903, accusaient un chiffre de bilan de fr. 240,000 un roulement de 1.6 million, avec un bénéfice de fr. 221,65.

Petit à petit, notre Caisse centrale se développa; elle eut à faire face à de grandes difficultés, surtout ensuite du manque de moyens propres et de sa dépendance totale des banques. Avec énergie et persévérance, M. Traber lutta, renversa les obstacles, et en 1912, lorsque l'ancien comité se retira, l'Union comptait déjà 159 Caisses affiliées, et la Caisse Centrale présentait un bilan de 1,7 million, avec fr. 10,000 de réserves.

Dès lors, on chercha à adapter la Caisse Centrale aux besoins de l'heure présente en confiant la direction des affaires à des personnes de la branche bancaire. On arriva ainsi successivement, grâce au développement des Caisses et à l'afflux des capitaux durant quelques années, à l'affranchissement de la tutelle des banques qui, en 1914, n'avaient pas été en mesure de remplir les clauses du contrat conclu. M. Stadelmann, l'administrateur de notre Caisse centrale, travailla tout spécialement, avec toute la compétence et le dévouement qui le caractérisent, au succès de notre entreprise durant cette époque difficile de transition et de guerre.

Ainsi, après 20 ans d'efforts persévérants, nous avons atteint un premier but: «Une Caisse centrale de compensation, indépendante.» Les avantages qui en découlent pour nos caisses sont innombrables et ne sauraient jamais assez être appréciés: elle permet une régularisation des taux, offre des conditions des plus favorables pour toutes les opérations financières, permet des révisions à des conditions des plus modiques en prenant annuellement pour plus de fr. 30,000 de frais à sa charge, sans compter d'innombrables avantages de caractère intérieur. Depuis 1912, nous avons notre journal officiel, paraissant en allemand et en français. Il permet une communication constante entre l'Union et les Caisses, et est une tribune libre pour la discussion des problèmes intéressant notre cause. Nous avons un magasin de livres, formulaires, matériel de bureau, nous permettant de servir nos Caisses promptement et à des conditions des plus favorables, et facilite les nouvelles fondations. Seize personnes travaillent intensivement dans notre Bureau central à la sauvegarde et au développement de nos associations. La gérance de la Caisse centrale et le personnel qui lui est adjoind pourvoit aux révisions périodiques des Caisses et s'efforce de donner à notre organisation, toute la considération qu'elle mérite.

Petit à petit, au fur et à mesure du développement, le matériel s'est également accru au milieu de nous, cet esprit d'entraide mutuel et de solidarité, sans lequel notre Union ne serait jamais devenue cette organisation solide et bienfaisante qu'elle est aujourd'hui.

Nous adressons nos remerciements et notre reconnaissance à tous ceux qui, avec idéalisme et désintéressement, ont travaillé pour notre cause. Ceux qui, en 1902, ont donné le premier coup de pioche, et nous mentionnerons spécialement M. le curé Traber, peuvent se réjouir aujourd'hui et être fiers du chemin parcouru. Vingt ans ont suffi pour former une organisation suisse de plus de 320 Caisses, avec 25,000 membres, et avec une Caisse centrale indépendante, avec un mouvement d'affaire annuel de 220 millions!

On se moquait autrefois et l'on combattait même la cause Raiffeisen; elle est pourtant devenue une organisation bienfaisante pour notre peuple, ce que personne ne conteste aujourd'hui. C'est une organisation rustique, mais robuste, que n'ont pas ébranlé les temps difficiles de la guerre. Comme au début, elle n'a qu'un seul but: la protection de la classe rurale et laborieuse

dans la lutte quotidienne pour l'existence, en contribuant ainsi au relèvement moral et au bien-être du peuple de nos campagnes.

C'est à nous, maintenant, Messieurs, de continuer l'œuvre commencée, en restant fidèles aux principes fondamentaux, et en plein esprit de solidarité et d'entraide mutuelle.

Vous êtes accourus nombreux à notre manifestation de ce jour et c'est une preuve que notre cause vivra et prospérera.

L'«Union fait la force!» voilà la devise qui doit inspirer nos débats!

La péroraison de M. le président Liner est saluée par les applaudissements de l'assemblée.

2. Election du Bureau de l'Assemblée.

a) Président: M. Golay propose M. le conseiller national Boschung, qui parle nos deux langues nationales, et qui, comme membre du Comité de Direction de l'Union, est également versé dans toutes les questions à l'ordre du jour.

M. Boschung est élu à l'unanimité. Il prend immédiatement la présidence, en remerciant l'assemblée et en exprimant le vœu que toutes les affaires soient traitées bien à fond, avec justesse et célérité.

b) Vice-président: M. Liner, député.

c) Secrétaire: Le Comité de direction de l'Union propose M. Seiler, Oberwil, président du Groupement de Bâle-Campagne. M. Seiler est élu.

d) Scrutateurs: Sont élus MM. Lenherr (Waldkirch-St-Gall), Egger (Mörschwil-St-Gall); Häberli (Neukirch-Thurgovie) et Simonin (Puidoux-Vaud).

e) Traducteur: M. Heuberger, secrétaire de l'Union.

3. Présentation du compte annuel et bilan de la Caisse centrale pour 1922.

M. le professeur Schwaller, président du Conseil de Surveillance présente un très intéressant rapport sur le dernier exercice.

Le rapporteur commente, les uns après les autres, les différents postes du bilan, dont chaque délégué a un exemplaire imprimé sous les yeux. Un rapport détaillé, avec la table statistique des Caisses Raiffeisen Suisses, sera également remis à toute les Caisses.

Le résultat de l'exercice 1922 est des plus heureux. «Le bilan a passé de 11 millions l'an dernier à 12,8 millions», et le «roulement» accuse une augmentation de plus de 30 millions, et ascende à 219,9 millions. Le bénéfice net s'est élevé à fr. 72,807,05; il peut, sous réserve d'approbation de l'assemblée, être réparti comme suit: fr. 20,000, aux réserves; fr. 3,219,55 report sur compte nouveau, et le solde en dividende aux parts sociales.

Les taux ont dû être réduits durant l'année. Ils furent abaissés pour le compte-courant à vue de 4 1/4 pour cent à 4 pour cent, et pour les dépôts à terme, de 5 1/2 pour cent à 4 1/2 pour cent. Le taux pour les Caisses débitrices fut également réduit. Il y a lieu de tenir toujours compte, lors de la fixation des taux, que plusieurs comptes à terme bénéficient encore jusqu'à leur échéance, de gros taux de 5 à 5 1/2 pour cent; les banques ne nous bonifient actuellement, d'autre part, plus aucun intérêt pour les dépôts à vue que nous sommes forcés de maintenir auprès d'elles, pour passer

toute la liquidité nécessaire.

Notre caisse Centrale fait aux Caisses, des conditions les plus favorables, et est en mesure de répondre à tous leurs besoins courants.

Le rapporteur souligne ici spécialement que les Caisses sont tenues de concentrer leurs opérations exclusivement à la Caisse Centrale; les statuts et règlements le prescrivent et c'est dans l'intérêt bien entendu des Caisses, en particulier, et de la cause Raiffeisen, en général.

Les frais généraux se sont élevés à fr. 94,000, chiffre dans lequel figure également les frais de révision des Caisses affiliées, soit environ fr. 30,000, payés par la Caisse Centrale. Les frais généraux représentent ainsi le 0,7 pour cent de la somme du bilan, ce qui est certainement modeste si nous pensons que des banques d'importance moyenne, n'ayant pas les frais de révision, dépensent jusqu'à 1,7 pour cent de la somme de leur bilan. 189 Caisses ont été révisées durant l'exercice et nous avons prêté notre concours à 53 Caisses pour la clôture de leurs comptes annuels. Les Caisses ont participé pour fr. 7,627,50 aux frais de révision, ce qui représente à peine les frais de déplacement des réviseurs.

Aucune perte n'a été enregistrée durant l'exercice; les effets publics, composés exclusivement d'obligations de premier choix, n'ont pas exigé d'amortissements; nous n'avons aucun engagement à l'étranger.

Le Conseil de Surveillance a procédé à des révisions périodiques approfondies de la Caisse Centrale; il a confié l'examen de la comptabilité à la Société fiduciaire (S.A.) à Zoug, qui a déposé le rapport suivant :

«Le bilan et le compte de profits et pertes, au 31 décembre 1922, annexé au présent rapport, est conforme aux livres tenus régulièrement et correctement que nous avons examinés. En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons pu nous convaincre de l'existence au 31 décembre 1922, des pièces justificatives de caisse, des titres et portefeuille. Au surplus, nous constatons que les papiers-valeurs ont été cotés au bilan au-dessus du cours de bourse, au 31 décembre 1922, et qu'il n'a pas fallu procéder à des amortissements sur les comptes-courants. La proportion des moyens liquides, avec les engagements courants correspond aux exigences qui, dans cet ordre d'idées, sont imposées à l'Association, en sa qualité de Caisse Centrale. Par une administration excessivement prudente et sage, la Caisse Centrale des Caisses Raiffeisen de la Suisse, mérite en tous points la confiance qui lui est témoignée par ses déposants.»

Zoug et St-Gall, le 20 mars 1923.

Société Fiduciaire et de Révision (S.A.), à Zoug.

Le Conseil de surveillance soumet à l'assemblée, les propositions suivantes :

1. Approbation des comptes de l'exercice 1922,
2. Décharge à donner aux organes administratifs ;
3. Distribution d'un dividende de 5 % aux parts sociales;
4. Attribution de fr. 20,000 aux réserves.

En terminant, le rapporteur soulève encore quelques critiques à l'égard des Caisses :

Il existe des Caisses qui se sont habituées à une quasi dilapidation des bénéficiaires et des réserves. Elles courent le danger de se laisser entraîner, pour faire impression sur le public, à des donations trop libérales en faveur d'œuvres d'utilité publique. Accorder de forts subsides, ainsi que le font les grandes banques, et

exiger d'un autre côté de gros intérêts des débiteurs, n'est pas un principe Raiffeisen. Une Caisse est allée jusqu'à affecter la moitié de son bénéfice à des soi-disantes œuvres d'utilité publique; une autre, qui, durant plusieurs années, a procédé à des affectations de ce genre, a dû, ensuite de pertes subies qui auraient été sans cela couvertes par les réserves, attaquer le capital social. Il est nécessaire d'affecter le plus possible aux réserves, après avoir destiné le montant nécessaire à un dividende maximum de 5 %. Cette politique se justifie d'un côté pour obtenir un fonds de roulement à bon compte et permettre de diminuer petit à petit, la marge des intérêts; et d'un autre côté pour diminuer le danger de la responsabilité illimitée.

Par place, on laisse toute la compétence aux caissiers, lorsqu'ils sont tout-puissants; plusieurs Caisses ont dû payer cette négligence par une inspection très serrée. Aucun crédit en blanc ne doit être accordé; si un membre menace de chercher son crédit ailleurs, s'il ne l'obtient pas sans apporter de garanties, il faut le laisser aller. Les Caisses doivent veiller à ne pas faire de prêts dans des affaires à caractère industriel. Le but d'une Caisse Raiffeisen est de fournir le crédit à l'agriculture, au petit artisan; elles ne sont pas outillées pour les affaires industrielles qui doivent être laissées aux banques. — Les avances faites par la Caisse Centrale ne doivent pas être considérées comme des crédits fixes; ils doivent être amortis rapidement. — Les fonds disponibles doivent être placés à la Caisse Centrale, afin de pouvoir être utilisés dans l'intérêt de notre cause; les Caisses ne doivent pas se faire ouvrir de comptes dans diverses banques, mais seulement auprès de la Caisse de l'Union. — Les assemblées annuelles des Caisses sont parfois trop courtes et trop sèches; il faudrait que ces manifestations revêtent un caractère spécial, soit par une conférence qui serait donnée à cette occasion, soit en organisant une petite manifestation dans un cadre restreint.

Le rapporteur termine en remerciant tous ceux qui, de près et de loin, dans un vrai esprit Raiffeisen, collaborent à la cause du crédit mutuel rural; il exprime sa confiance en l'avenir et au développement croissant de notre organisation nationale.

4. Répartition du bénéfice annuel et décharge de sa gestion à l'administration.

La discussion est ouverte. Personne ne prenant la parole, les conclusions présentées par le Conseil de Surveillance sont approuvées à l'unanimité.

5. Exposé de la Direction sur le projet de Fonds de secours pour pertes éventuelles.

M. Liner présente cet exposé en allemand, et M. Golay en français.

Ce projet de la Caisse de Bière, tendant à la création d'un fonds de secours, pour les Caisses affiliées avait été renvoyé aux comités de l'Union, lors de l'assemblée de 1922, à Fribourg, pour nouvelle étude, avec mission de faire de nouvelles propositions à l'assemblée de ce jour.

Les comités centraux ont examiné la question bien à fond. L'idée d'un fonds de secours émane d'un parfait esprit de solidarité qui est un des principes fondamentaux de notre organisation Raiffeisen; l'initiative de la Caisse de Bière, mérite de ce fait, une attention toute spéciale. Cependant, si les organes responsables des

Caisses assurent à celles-ci une administration conforme aux statuts et principes fondamentaux, l'éventualité de fortes pertes possibles est si minime que pratiquement ce projet ne serait pas d'une utilité absolue pour l'instant. Aucune Caisse ne donne lieu actuellement à des craintes à ce sujet, et les comités centraux ont confiance que cette situation saine, durera à l'avenir, par la collaboration de chacun dans ce but.

En conséquence, les comités centraux présentent à l'assemblée, les propositions suivantes : Il n'est pas opportun pour l'instant d'entrer en matière sur le projet de fonds de secours, et la question est renvoyée, pour mise au point et propositions à une assemblée des présidents des groupements.

M. Weitzel, Bière (Vaud), reconnaît que le Comité de Direction a accueilli le projet avec empressement, et qu'il lui a porté une attention spéciale; il est heureux que cette question ne soit pas abandonnée complètement pour l'avenir. Il trouve que l'action de secours telle qu'elle a été élaborée à Fribourg, soit, en laissant aux organes de l'Union, la compétence de venir en aide aux caisses dans le besoin, dépend trop d'une faveur directe de ces organes, et ne donne aux Caisses aucun droit à ce secours. Que le fonds de secours soit créé, le danger de la responsabilité illimitée serait diminué, ce qui pourrait être utilisé avantageusement dans la propagande pour le développement de l'idée du mutualisme dans le crédit agricole et la fondation de nouvelles Caisses. M. Weitzel se rallie au projet des comités de l'Union, soumettant le projet pour étude aux présidents des groupements régionaux. La Caisse de Bière, promotrice de la question, se fera représenter à ces débats.

M. Lenherr, Waldkirch (St-Gall), demande qu'il ne soit plus donné suite à ce projet, en le supprimant des questions pendantes.

M. Egger, Mörschwil (St-Gall), appuie la motion Lenherr. Il craint que le fonds de secours ne vienne diminuer le sentiment de la responsabilité des Caisses.

MM. Hugi, Sezach (Soleure), et Sapin (Groupe Fribourg-Romand) voteront les propositions des comités centraux. Sapin pense que les secours qui seraient accordés, ne le seraient pas à fonds perdu, mais que les avances faites devraient être remboursées petit à petit, une fois la situation assainie.

Le vote a lieu à scrutin ouvert. M. Lenherr ayant déposé une motion, est remplacé comme scrutateur par M. Eisenring, Niederhelfenschwil (St-Gall).

Les propositions des comités centraux de compléter l'étude de la question du fonds de secours, obtiennent 181 voix; tandis que la motion Lenherr, tendant à la suppression complète de l'ordre du jour, réunit 119 voix.

6. Nomination d'un membre du Conseil de surveillance.

M. Schwaller rappelle le souvenir de M. Ignaz Ochsner, décédé. Il retrace l'activité de M. Ochsner, dans les organes de l'Union, où il a su se faire apprécier par son esprit conciliant. On aimait son caractère ouvert, et ses conseils sages et prudents étaient toujours écoutés. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire du défunt.

Les propositions suivantes sont faites pour le siège actuellement vacant au Conseil de Surveillance :

M. Schönbächler, Einsiedeln (Schwyz), propose le caissier de cette caisse : M. Schädler.

M. Bieri, Escholzmatt (Lucerne), présente M. le Dr. en droit Stadelmann, juge cantonal, à Escholzmatt.

M. Schwaller fait remarquer, à titre de renseignements, que M. le Dr. Stadelmann n'est en aucune façon parent avec l'administrateur de notre Caisse Centrale. Il invite l'assemblée à donner sa voix au candidat le plus apte à contribuer au développement de notre cause en Suisse centrale.

L'élection a lieu à mains levées. M. Schädler, le premier proposé n'obtient pas de voix. M. Stadelmann est élu à une forte majorité.

7. Discussion générale et propositions individuelles.

Au nom du groupement de Bâle-Campagne, M. Adam Allschwil, exprime le vœu que les assemblées générales ne soient dorénavant pas toujours prévues pour le dimanche et le lundi, mais aussi pour le samedi et le dimanche, afin de permettre aux membres des comités de nos Caisses qui, comme fonctionnaires ne peuvent guère s'absenter le lundi, d'assister cependant une fois à nos manifestations annuelles.

M. le curé Scheffold, Häggenschwil (St-Gall), fait immédiatement opposition. Il demande qu la manière de faire actuelle soit maintenue sans quoi les prêtres, pasteurs, ainsi que les instituteurs qui doivent souvent remplir dans nos campagnes les fonctions d'organiste, ne pourraient plus assister à ces assemblées.

M. Nüssbaumer, Arlesheim (Bâle), appuie la proposition Adam. Les prêtres, dit-il, ne viennent déjà pas si nombreux le lundi pour que l'on doive toujours prendre égard à eux, et les instituteurs sont avant tout instituteurs et ont le lundi, leurs classes à tenir.

M. Liner, président, fait remarquer que l'assemblée ne peut prendre de décision; il prend note de la motion Adam, qui sera étudiée.

Les débats sont clos. Le président remercie les assistants pour l'intérêt qu'ils portent à notre cause; il remercie également le Gouvernement bâlois d'avoir bien voulu nous accorder la magnifique salle de leur Grand Conseil et souhaite aux délégués un heureux retour dans leurs foyers, en les invitant à contribuer toujours davantage au succès de notre cause, et au développement de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Ueberstorf et Oberwil, le 1^{er} mai 1923.

Le président : BOSCHUNG Le secrétaire : SEILER.

Extrait

du procès-verbal de la séance commune du Comité de Direction et du Conseil de Surveillance de l'Union, le 22 avril 1923, à Bâle.

1. Les Caisses nouvellement fondées de Boécourt (Jura-Bernois), et de Sonvico (Tessin), sont admises dans l'Union. Il en est de même, sous réserve de l'adaptation des statuts aux statuts normaux de l'Union de la Caisse de Pailly (Vaud), fondée il y a 15 ans, mais qui jusqu'ici, était restée en dehors du faisceau national.

2. Il est accordé, après discussion approfondie, dix

crédits spéciaux, dont les sûretés sont approuvées, et pour le montant demandé.

3. Il est pris connaissance du rapport des réviseurs de la Société fiduciaire de Zoug, relatif aux comptes et bilan de la Caisse Centrale, pour l'exercice 1922, et qui aboutit à des conclusions tout à fait satisfaisantes. Le rapport du Conseil de Surveillance est également communiqué.

5. Les objets à l'ordre du jour de l'assemblée générale sont soumis à une discussion préalable. Du fait que la séance aura lieu dans les deux langues. M. le conseiller national Boschung sera proposé comme président de l'assemblée. MM. Liner et Golay rapporteront sur le projet de fonds de secours. Pour la désignation d'un candidat au poste vacant dans le Conseil de Surveillance, on attendra les propositions qui seront faites au cours de l'assemblée.

5. De l'exposé habituel sur la situation actuelle, tant de l'Union en général que de la Caisse Centrale, il ressort que la somme totale du bilan de toutes les caisses affiliées, à fin 1922, ascende à 125 millions, celle de la Caisse Centrale à fin mars 1923, dépasse 13 millions. Le mouvement d'affaires de notre organe central, pendant le 1^{er} trimestre 1923, atteint 55,7 millions, soit 5 millions de plus que pendant la période correspondante de 1922.

6. Il est pris des mesures spéciales à l'égard de trois Caisses sur lesquelles les rapports de révision sont continuellement défavorables. Dans l'un des cas, il est décidé la dénonciation du crédit alloué; dans un autre, des garanties spéciales seront exigées. Pour le troisième cas, le Comité de Direction de la Caisse en question, conformément à l'article 15 des statuts, sera rendu responsable d'une perte subie par suite de la non prise en considération des observations contenues dans les rapports de révision.

7. La Caisse Centrale étant maintenant en mesure de répondre complètement à tous les besoins ordinaires des Caisses qui lui sont affiliées, toutes les autorisations, précédemment accordées à certaines Caisses d'entretenir des relations financières avec des banques seroient annulées (Statuts de l'Union, art. 12, chiffre 4).

8. Il est communiqué qu'à l'exception de quatre, toutes les Caisses ont à cette heure envoyé leurs comptes et bilan de l'exercice 1922 à la Caisse Centrale.

9. En lieu et place de la signature collective en vigueur jusqu'à ce jour, il est accordé à M. J. Stadelmann, gérant de la Caisse Centrale, le droit de signer seul, au nom de celle-ci.

Le secrétaire (signé) : Heuberger.

Fédération Vaudoise des Caisses de crédit mutuel et Groupe vaudois des Caisses Raiffeisen

Les Caisses de Crédit du canton de Vaud sont groupées en deux associations, non pas rivales, car plusieurs d'entre elles sont affiliées à l'une et à l'autre, mais parallèles; la première compte un certain nombre de caisses indépendantes de l'Union Suisse, tandis que la seconde en est une fraction. Les deux groupements ont d'ailleurs des comités communs, ou presque... Qu'on en juge: les trois membres du Comité Raiffeisen font également partie du Comité de la «Fédération», où ils siègent avec deux représentants des caisses dites libres. — Ce système, quelque peu compliqué s'explique par la genèse du mouvement Raiffeisen dans le canton de Vaud; les passions vont cependant s'apaisant de plus en plus, et le vœu émis au cours des assemblées générales du 19 mai dernier, et dont M. le conseiller national Fazan s'est fait l'éloquent interprète en séance de la Fédération, de voir les deux groupes fusionner pour l'entrée dans le faisceau national des quelques Caisses dissidentes, a trouvé un écho favorable chez ceux là même qui nous avaient autrefois paru les plus irréductibles. Dans une séance spéciale où seront convoqués les représentants de toutes les Caisses de Crédit Mutuel, non Raiffeisen, existant dans le canton; la question soulevée par M. Fazan sera discutée à nouveau, et nous avons bon espoir de la voir solutionnée au mieux des intérêts de chacun.

L'assemblée du Groupe Raiffeisen avait à son ordre du jour, le projet de la Caisse de Bière dit du «Fonds de Secours». Une discussion très intéressante suivit le plaidoyer du représentant de Bière, M. Meynet, caissier; les arguments avancés, soit par les partisans, soit par les adversaires sont connus, et nous n'avons pas à les répéter ici.

Sur la question de principe, l'assemblée paraît, dans sa grande majorité, opposée à la création d'un fonds spécial, et le représentant des Caisses vaudoises au sein du Comité de direction de l'Union, M. A. Golay, expose en termes excellents les raisons qui ont dicté son vote négatif, quelque chagrin qu'il eut de ne pouvoir se rallier à une proposition émanant d'une Caisse de son canton. — Le projet rencontrerait-il l'adhésion de la majorité des Caisses suisses, qu'il y aurait lieu de l'amender, et ici les sentiments de l'assemblée nous paraissent unanimes. La cotisation des Caisses pour alimenter ce fonds spécial ne devrait pas dépasser le 20 % de l'intérêt payé aux parts sociales par la Caisse Centrale de l'Union. On veillerait à ce qu'il ne soit en rien porté atteinte au sentiment des responsabilités des organes directeurs des Caisses locales. Enfin, les subsides accordés aux Caisses dans la détresse le seraient sous forme de prêts, à conditions de faveur, mais qui devraient être amortis dans un délai assez court.

Le Comité est enfin chargé d'enquêter auprès des Caisses vaudoises. Un questionnaire leur sera envoyé auquel elles devront répondre. Le mandataire du groupe vaudois à l'assemblée des délégués qui aura lieu cet automne et à laquelle l'assemblée de Bâle a remis pleins pouvoirs pour trancher définitivement sur le sort du projet, sera lié par les vœux de la majorité.

Les comptes bouclent par un déficit de fr. 110,20, sur un total de dépenses de fr. 314,70. Il est juste de dire que ces dépenses sont celles de deux exercices et qu'il n'a été perçu qu'une unique cotisation de dix centimes par membre.

M. Golay, membre du Comité de Direction, renseigne l'assemblée sur les tractations qui ont eu lieu entre l'Union Suisse et la Banque cantonale vaudoise, en vue d'arriver à ce que ce dernier établissement puisse servir de correspondant de la Caisse Centrale pour les Caisses du canton. Ces pourparlers n'ont pu aboutir; l'établissement officiel vaudois ayant répondu par une fin de non recevoir aux ouvertures du Bureau Central.

M. Golay annonce également que les Comités Centraux ont décidé de retirer toutes les autorisations autrefois accordées aux Caisses, de traiter des affaires financières avec d'autres banques, et qu'à l'avenir, elles ne devront avoir de comptes qu'avec la Caisse Centrale.

Les deux séances, où ne cessa de régner le plus excellent esprit, furent clôturées à 17 heures et demie.

Propos d'actualité

(Suite)

Depuis des années, la demande dépasse de beaucoup l'offre, et ce manque d'équilibre, dont les vendeurs profitent largement s'est encore accentué en ce temps de crise générale et de chômage. Avant la guerre, l'agriculture souffrait plutôt du manque de bras. Nombreux étaient les fils de paysans qui désertaient le bien familial pour aller gagner leur pain quotidien dans les industries, les entreprises de transport, les administrations officielles ou autres; où encore, pour les plus intelligents, dans les professions dites libérales. Toutes ces branches de l'économie nationale disposent aujourd'hui d'un personnel surcomplet; afin de ne pas solder leurs comptes par de trop gros déficits, les gouvernements réduisent leurs employés, malgré toutes les résistances intéressées, au strict nécessaire, et nous ne pouvons qu'applaudir à ces mesures. Mais la population rurale ne trouve plus, pour son excédent, les débouchés d'autrefois, d'autant plus que les méthodes de culture auxquelles il a fallu s'habituer pendant la guerre, alors que les hommes vali-

des étaient en grande partie mobilisés, se sont révélées plus pratiques et moins onéreuses.

Disons encore qu'un certain nombre de capitalistes et de grands industriels ont jugé opportun d'immobiliser une part de leur fortune par l'achat de propriétés rurales, placement plus sûr à leurs yeux, dans la période d'incertitude générale que ceux auxquels ils affectaient autrefois leurs disponibilités. Quoiqu'ils ne disposent pas de ressources financières aussi considérables, plusieurs employés d'administration retraités acquièrent volontiers de petits fonds de terre sur lesquels ils construisent, s'il ne s'y trouve pas déjà, le home où ils passeront leurs années de repos, tout en s'occupant quelque peu d'agriculture.

Tous ces facteurs entrent en jeu dans les faits constatés du renchérissement du sol cultivable de notre patrie. Tout dernièrement, les conditions plus favorables consenties aux producteurs de lait a donné au marché foncier, une nouvelle impulsion.

Envisageons la situation telle qu'elle résulte des faits résumés ci-dessus: Nous n'hésitons pas à conclure que dans les conditions présentes, les biens fonds sont actuellement à un prix qui ne permet pas de payer un intérêt normal aux capitaux investis. Abstraction faite de certaines cultures spéciales, qui ressortissent plutôt de l'industrie que de l'agriculture le rendement du sol de notre pays ne peut dépasser certaines limites. Les capitaux nécessaires pour son acquisition et sa mise en valeur sont-ils trop élevés? le travailleur ne reçoit pas le prix de ses peines et comme il doit vivre et subvenir aux besoins de sa famille, il s'endette toujours plus, creusant sous ses pieds le fossé où bon gré mal gré il finira par s'engloutir.

Nous le répétons, nous ne parlons que de ceux pour qui la culture du sol, l'agriculture est la source principale ou unique de revenus et non pas le revenu accessoire comme c'est le cas par exemple pour les retraités dont il est question ci-dessus. Malgré l'aide que peut apporter à de jeunes paysans la Caisse dite de cautionnement due à l'initiative du Secrétariat suisse des paysans, nous leur conseillerons s'ils ne possèdent que des moyens limités, d'attendre à plus tard d'acheter une propriété et de chercher plutôt une ferme où les risques sont moins élevés et le gain plus assuré.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si l'on a cherché dans l'émigration des forces agricoles surabondantes, la solution des difficultés présentes.

(A suivre).